



1503 - PAUVRE PETITE JEANNE ...

Le promoteur et Jeanne, fille de feu Claude Droyn, de La Chapelle-Saint-Nicolas (aujourd'hui Saint-Nicolas), qui se joint à lui, contre François Chaumont, clerc, et Daniel Chaumont, de Montpothier, en 1503.

Le promoteur expose que, le jour de la fête de Saint André (30 novembre), Jeanne est allée à Montpothier pour réclamer ses gages au père des accusés chez lequel elle a été servante.

A sa sortie les accusés l'ont suivie, et quand elle a été dans les bois, ils l'ont atrocement battue.

François Chaumont, extrait de la prison appelée la Salle et interrogé sous serment dans le jardin de ladite prison, reconnaît avoir battu Jeanne, mais il dit qu'elle était la maîtresse de son père, qui se levait de son lit pour aller coucher avec elle, et que sa mère en est morte de chagrin.

Jeanne, interrogée sous serment en présence du prisonnier, dépose qu'elle a d'abord été frappée par Daniel, puis par François.

Sur interpellation, elle affirme qu'elle est vierge.

Gratien Bouclier, barbier et chirurgien juré de Troyes, dépose qu'aujourd'hui même il a visité Jeanne en compagnie de Mathurin Gendret, barbier et chirurgien juré de Troyes.

Elle a de grandes contusions au bras droit et une grande contusion « en la hanche dextre ».

Il l'a également visitée aux parties secrètes et il a constaté qu'il en sort un boyau ce qui n'a pu être occasionné que par une chute, une fracture ou lésion grave.

Jeanne, interrogée ensuite, dit que lorsqu'elle se fut échappée des mains de ses agresseurs elle prit la fuite à travers champs; et tandis qu'elle s'enfuyait ce boyau sortit de son ventre. Elle croit que cela provient des coups de pied que François lui a donnés.

Mathurin Gendret donne la même explication et ajoute qu'il est très douteux que Jeanne puisse jamais avoir d'enfant, et qu'elle ne pourra être guérie qu'au moyen d'une incision. Daniel Chaumont avoue « qu'il a donné à Jeanne six ou sept coups de bâton ».

François arrivant là-dessus prit le bâton à son tour, en frappa Jeanne, la renversa par terre et lui lança un ou deux coups de pied.

Après son interrogatoire, Daniel se porte caution pour François, tant envers l'officialité qu'envers la partie, jusqu'à la somme de 400 livres tournois.

André Lelievre, barbier et chirurgien juré demeurant à Troyes, et Gratien Bouclier déposent qu'ils ont visité Jeanne aujourd'hui même.

Ils ont constaté « qu'elle ha une roture (rupture) vraye, et est rompu mirac (abdomen) et chiffac (péritoine) qui sont deux panicles commungs l'ung avec l'autre à la circontissure du ventre ... ne peult estre vrayement guérye sans incision qui sera dangereuse de mort. Et attendu que ladite adjointe est pauvre, et convient qu'elle gaingne sa vye à la peine de ses bras et corps, et ne pouroit tenir régime ne avoir viandes nécessaires pour soy entretenir, samble ausdits cirurgiengs qu'elle est incurable ».

François Chaumont est mis en liberté moyennant la caution précédemment donnée par Daniel



Chaumont. Il lui est enjoint de donner à Jeanne, à titre de provision, et sous peine d'excommunication, une somme de 4 livres tournois pour subvenir à ses besoins.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 328 et 329



RIFI AU PRESBYTÈRE EN 1830

Le dimanche 29 août 1830, le curé de Montpothier n'a point dit ses vêpres à Montpothier, parce que voyant le maître d'école entrer à la sacristie avec une cocarde tricolore à la casquette, il lui a arraché cette cocarde. Cet instituteur lui dit qu'il était un polisson pour lui avoir arraché le signe de tout bon Français, le signe de la Liberté. Et sur le mot « polisson », ce curé lui donna plusieurs soufflets. Le maître d'école riposta et déchira la soutane du curé qui voulait l'étrangler, si on n'était pas venu les séparer...

Le portrait fait de ce curé est sans concession : « C'est un Jésuite outré, et on doit s'attendre à tout de la part de ces gens-là. Il poignarderait un homme comme on égorge un mouton. Sa tournure de montagnard, sa physionomie hideuse et hypocrite, son regard faux, sa vie austère marque en lui un Ravailac, un fanatique affreux, un ultra royaliste désespéré ».

L'affaire se conclut le 14 septembre 1830 : « On dit que depuis le jour où le curé de Montpothier a battu son maître dans la sacristie, qu'il s'en est allé de Montpothier et que l'on ne l'a pas revu depuis ni à Montpothier, ni à la Saulsotte. Il a dit-on emporté son calice et ses autres effets de culte, quant à son mobilier, comme il vivait en ermite, en sauvage ou mieux en ours. Le curé après une absence de 8 à 10 jours est revenu à Montpothier. »

L'instituteur en exercice est Jean-Charles VERSEAU ° 29 mars 1797 à Fontaine-Denis-Nuisy (51) † 6 juin 1873 à Montpothier.

Quant au curé, son identité n'est pas dévoilée.



Signalé par Paul Aveline : l'instituteur est son ancêtre

Rédigé par Elisabeth HUÉBER

Sources : *La craie et la Plume* par Jean-Marc Lefébure Collection *Des faits et des hommes*

Photo : Extrait de *la Femme du Boulanger*